

La téléconsultation pour tous arrive en France dès septembre 2018. Longtemps attendue, la téléconsultation pointe enfin le bout de son nez en France. Rendez-vous donné le **15 septembre prochain**. Dans son projet de réforme du système de santé, le gouvernement a annoncé qu'il souhaitait miser sur la télémédecine pour lutter entre autres contre les déserts médicaux.

Mais les Français sont-ils prêts pour la télémédecine ? Oui, s'il l'on en croit l'étude réalisée par l'institut de sondage Ipsos Santé. **2 Français sur 3** seraient prêts à télé-consulter pour obtenir rapidement un premier avis, suite à un problème de santé rencontré. Et **3 médecins sur 4** sont aujourd'hui favorables au développement de la télémédecine indique l'étude.

Qu'est-ce que la télémédecine ?

Selon l'article L6316-1 du Code de la santé publique, la télémédecine est "**une forme de pratique médicale à distance utilisant les technologies de l'information et de la communication**". Elle met en rapport, entre eux ou avec un patient, un ou plusieurs professionnels de santé, parmi lesquels figure nécessairement un professionnel médical et, le cas échéant, d'autres professionnels apportant leurs soins au patient." La télémédecine recouvre 5 actes :

- la téléconsultation
- la téléexpertise
- la télésurveillance
- la téléassistance médicale
- la régulation médicale

Qu'est-ce que la téléconsultation ?

La téléconsultation est une pratique de télémédecine. Elle permet la **consultation d'un patient à distance par visioconférence via le réseau Internet**.

Quels avantages ?

Les avantages d'une généralisation de la téléconsultation sont multiples. Elle permettra de :

- réduire les déserts médicaux
- désengorger les services d'urgences
- favoriser l'accès aux soins à tous

- établir un diagnostic et suivi médical à distance
- possibilité d'obtenir une ordonnance
- favoriser la prévention pour diminuer la demande de soins...

Sans contact physique entre le médecin et le patient, **la téléconsultation n'a pas vocation à remplacer la médecine traditionnelle**. Son rôle est avant tout d'établir **un premier contact avec le patient avant de le diriger**, si nécessaire, vers le bon spécialiste à même d'effectuer un diagnostic précis, uniquement possible via une rencontre physique.

Quel sera son prix ?

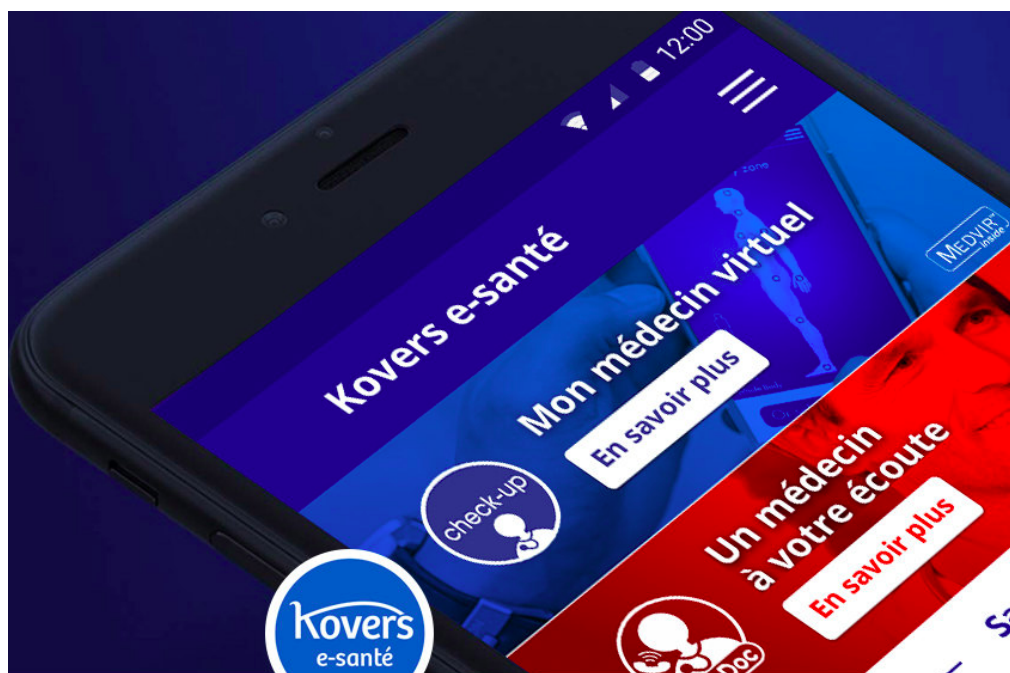
La téléconsultation sera facturée **25 euros** pour les généralistes (une consultation classique), et **30 euros** pour les spécialistes.

Comment la téléconsultation sera-t-elle remboursée ?

Pour qu'une téléconsultation soit remboursable, le patient doit :

- avoir consulté au moins une fois le médecin en cabinet
- s'inscrire sur une plateforme sur laquelle son médecin s'est abonné. Pour chaque consultation, il devra prendre rendez-vous
- l'entretien avec le médecin traitant doit se dérouler en « vidéosurveillance sécurisée ».
- à l'issue de la consultation, le médecin devra rédiger un rapport qu'il devra inscrire dans le dossier médical du patient.

La mutuelle Kovers offre la téléconsultation



En tant qu'adhérent à la mutuelle Santé de Yonne, bénéficiez **gratuitement** de l'application mobile Kovers e-santé, votre service de téléconsultation médicale accessible **24h/24, 7j/7**, partout dans le monde, **sans surcoût sur votre cotisation**.

La téléconsultation médicale Kovers e-santé vous offre :

- une consultation médicale par téléphone assurée par un médecin inscrit à l'Ordre des Médecins
- une orientation vers un service d'urgence si une situation d'urgence est détectée
- un entretien protégé par le secret médical, y compris vis-à-vis de l'employeur
- avec l'accord du patient, l'envoi d'un compte rendu au médecin traitant, qui reste au centre du parcours de soin.

Cette application téléchargeable sur l'Apple Store et Google Play intègre tout le savoir-faire technologique et médical BewellConnect®, le service de consultation médicale virtuelle Check-up®, et la téléconsultation 24/7 de médecine spécialisée MyDoc®.

En savoir plus sur les services de téléconsultation et de santé connectée [ici](#)
Vous souhaitez bénéficier des avantages de l'application Kovers e-santé ? Soucrivez à la mutuelle Kovers [ici](#) !